

ACTEUR NATIONAL DE L'OUVERTURE DE DONNÉES

## POURQUOI ?

### Pour s'adapter à l'évolution des réglementations

Obligation pour les collectivités de plus de 3500 habitants de mettre à disposition leurs données publiques vers l'extérieur **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018**. [documents administratifs, informations de types publiques...]



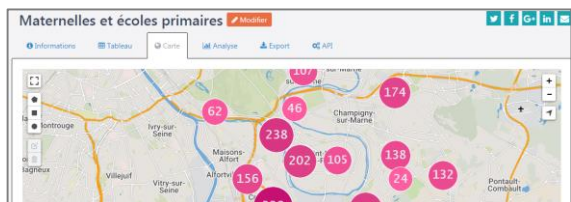
- ❖ Le Code Général des collectivités Territoriales (CGCT)
- ❖ La loi Notre (7 août 2015)
- ❖ Loi relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public – Loi Valter (28 décembre 2015)
- ❖ Loi Lemaire du 7 octobre 2016

## COMMENT ?

### OpenDataSoft, une solution mondialement reconnue

Dès juin 2016, INFOCOM'94 a mis à disposition de ses adhérents via l'éditeur OpenDataSoft, des portails Open Data leur permettant d'ouvrir, d'organiser et de mettre en forme leurs données.

*Un outil facilitateur de décision (Système d'Information Décisionnel, Système interactif d'aide à la décision, Informatique décisionnelle – SID, SIAD, BI)*

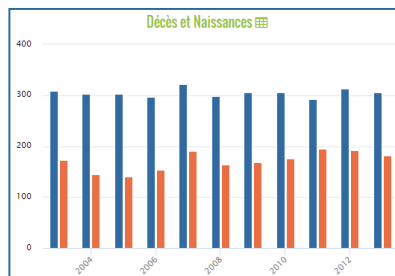


Capture d'écran du portail Open Data INFOCOM'94 © INFOCOM'94 / OpenDataSoft

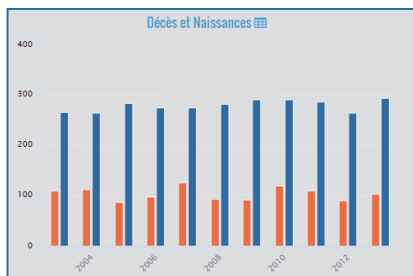
## VOTRE SOLUTION



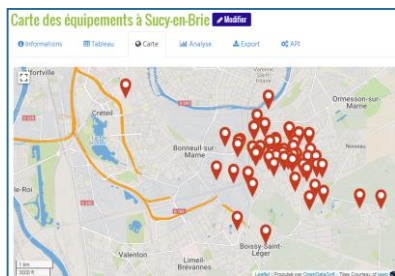
## VISUALISEZ, COMPAREZ, ANALYSEZ & DÉCIDEZ...



Votre ville



Ville similaire



## UNE VISION ÉCLAIRÉE DE

la politique, la communication, l'habitat, le marketing, les citoyens, les ressources et le rendement de vos services, etc

